REPUBLIQUE FRANCAISE / LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE / REGION PROVENCE ALPES COTES D'AZUR – DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULT

Mairie de Sault – Hôtel de ville – BP 2 – 84390 SAULT Tél: 04.90.64.02.30 – Télécopie: 04.90.64.08.59 – Courriel: mairie-sault-84@orange.fr

N°INSEE Commune: 123 - N° INSEE Arrondissement: 3 Poste Comptable: Centre des Finances Publiques de MONTEUX Identifiants INSEE: Catégorie juridique: 7210 — Commune - SIRET: 218401230 00014 — Code NAF-APE: 8411Z

## Procès- verbal du conseil municipal Séance jeudi 30 mars 2023 à 20h30

EFFECTIF LEGAL du CONSEIL : 15	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	DATE DE LA CONVOCATION
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15	12	3	24/03/2023

**Présents**: Mesdames / Messieurs Claude LABRO, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Marcel MILLOT, Magali MALAVARD, Dominique ROUX-BARBAUD, Cyrille FERRO-STEYAERT, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Angélique ERARD, Christian ROUCHET, Bruno GIRE, Estelle FAGOT.

<u>Absent (s) excusé (s)</u>: Eolia WHEYHAUPT-THIEBAUT, Corinne BOUYSSOU, Angélique PASCAL

<u>Ayant donné pouvoir</u>: Eolia WHEYHAUPT-THIEBAUT à Magali MALAVARD, Corinne BOUYSSOU à Jean-Pierre RANCHON, Angélique PASCAL à Christian ROUCHET.

#### Secrétaire de séance :

L'an deux mille vingt trois, 30 mars à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Sault s'est réuni en mairie de Sault.

Le **QUORUM** étant atteint, et, le nombre total de conseillers présents à l'ouverture de séance et en cours de séance étant demeuré supérieur à la moitié des conseillers en exercice, le CONSEIL a pu délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales (présence de la majorité des membres en exercice) :

**QUORUM SUPERIEUR à 7** (au moins 7 - art. L2121-17 du CGCT), existant pour tous les points mis à discussion au cours de la séance : Le nombre de conseillers en exercice présents (sans tenir compte des pouvoirs) est supérieur au nombre de conseillers en exercice divisé par deux et arrondi à l'entier inférieur (14 /2 = 7).

Conseillers s'étant retirés en cours de séance = 0 et Conseillers ayant rejoint l'assemblée en cours de séance :

Après ouverture de la séance et appel nominal, le Conseil municipal siégeant sous la présidence du Maire a procédé, en conformité de l'article L2121.15 du C.G.C.T, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Bruno GIRE

Le maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour voter à main levée et non à bulletin secret.

Sous la présidence du Maire la séance a été déclarée ouverte.

Compte-rendu de la séance précédente en date du 21/02/2023

Modification apportée par Bruno GIRE, oubli du nombre de votants POUR : 11 pour la délibération n° 2023/020

#### Adopté à l'unanimité

<u>**Décision**</u>: Demande de subventions pour le poste de chef de projet Petites Villes de Demain au titre de 2023.

#### **Délibérations:**

Présentation du budget annexe du camping :

La situation de la DSP a été résumée lors du précédent conseil ;

Le Maire ajoute qu'il y a des difficultés majeures avec notre délégataire, malgré de nombreuses relances;

1. <u>Compte de gestion M 14 du Trésorier comptable - exercice 2022 – Service annexe Complexe du Deffends Camping piscine.</u>

Rapporteur: Claude LABRO

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 084023

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MONTEUX

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE SAULT

# Résultats budgétaires de l'exercice

34000 - COMMUNE DE SAULT

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	-		
Prévisions budgétaires totales (a)	2 672 605,50	2 014 377,63	4 686 983,13
Titres de recette émis (b)	1 408 052,51	1 692 394,11	3 100 446,62
Réductions de titres (c)	223 088,33	658,15	223 746,48
Recettes nettes (d = b - c)	1 184 964,18	1 691 735,96	2 876 700,14
DEPENSES	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Autorisations budgétaires totales (e)	2 672 605,50	2 014 377,63	4 686 983,13
Mandats émis (f)	923 423,13	1 543 367,17	2 466 790,30
Annulations de mandats (g)	4 821,00	3 130,84	7 951,84
Depenses nettes (h = f - g)	918 602,13	1 540 236,33	2 458 838,46
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	266 362,05	151 499,63	417 861,68
(h - d) Déficit			, in the second

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif 2022, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE: POUR: 15

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

2. <u>Compte administratif annexe M14 – exercice 2022 – Service annexe Complexe du</u>

<u>Deffends Camping-piscine.</u>
Rapporteur: Magali MALAVARD

Le Maire se retire de la séance

Magali MALAVARD présente les dépenses de fonctionnement et d'investissement et le résultat 2022 et le compte qui s'établit ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	[]
VUE D'ENSEMBLE	A1

## **EXECUTION DU BUDGET**

	E	KECOTION DO BODO	it l		1	
		DEPENSE	\$		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	8 944,46	G	24 951	,00
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	19 548,64	Н	0,	,00
		+			+	
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c (si déficit	0,00	l (s	185 432 si excédent)	,77
N-1	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit	0,00	J (	15 965 si excédent)	,33
		E E			Ξ	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	28 493,10	= G+H+I+J	226 349	,10
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	К	0,	,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	0,00	L	0,	,00
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	=K+L	0	,00
				,		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	8 944,46	= G+1+K	210 383	,77,
	Section d'investissement	= B+D+F	19 548,64	=H+J+L	15 965	,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	28 493,10	= G+H+]+J+K+L	226 349	,10

Hors de la présence de M. Claude LABRO, Maire, le conseil municipal, approuve le compte administratif ANNEXE M14 - année 2022 — service annexe Complexe du Deffends — Camping Piscine

VOTE: POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le maire s'étant retiré de la séance est non-votant.

3. <u>Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022 pour le service annexe Complexe du Deffends Camping piscine.</u>

Rapporteur: Claude LABRO

Le maire explique qu'il est préférable de laisser le résultat 2022 en fonctionnement au compte 002. Si on l'inscrit en investissement, il ne pourra plus être mobilisé en fonctionnement si besoin.

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

84123 Code INSEE	Commune de SAULT Deffends-Camping/Piscine-M14-H.T	2022
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Canseil Municipal	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 2 Nombre de membres exprimés : 15 VOTES : Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 006,54	
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	185 432,77	
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	201 439,31	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-3 583,31	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00	
Besoln de financement F. = D. + E.	3 583,31	
AFFECTATION =C. = G. + H.	201 439,31	
Affectation en réserves R1068 en investissement     G. = au minimum couverture du besoin de financement F	3 583,31	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	197 856,00	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

VOTE: POUR: 15

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

4. <u>Budget primitif M14 – Hors taxe – exercice 2023 – pour le service annexe Complexe municipal du Deffends – camping et piscine.</u>

Rapporteur: Claude LABRO

Le maire présente le budget primitif ainsi que l'état de la dette de 2014 jusqu'en 2030, année qui correspond à la fin de remboursement de l'emprunt de la piscine.

Etat de la dette: annuité d'emprunt 2023: 16 481,46 €

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II				
	VUE D'ENSEMBLE A1				
		FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	221 856,00	24 000,00		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)		
TS	REPORTE (2)	0,00	197 856,00		
<u> </u>	=	=	е		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	221 856,00	221 856,00		
1	IE	INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	149 167,33	152 750,64		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERGICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
0	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positlf)		
R T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	3 583,31	0,00		
191	=	E	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	152 750,64	152 750,64		
		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3) 374 606,64 374 606,64				

Section Fonctionnement: 211 856,00 €
 Section Investissement: 149 167,33 €
 Total du budget: 374 606,64 €

Magali MALAVARD ajoute que la trésorerie a informé tardivement la commune du nonpaiement des règlements de la part fixe par la délégataire, ce, depuis 2018 ; la commune aurait pu lancer la procédure pour interrompre la Délégation de Service Public beaucoup plus tôt.

A ce jour, la commune est dans l'attente d'une date d'audience du tribunal administratif de Nîmes et de l'intervention de l'huissier.

Les résidents permanents continuent de régler leurs trimestres.

Marcel MILLOT dit que les résidents ont reçu un courrier,

Le maire répond que c'est le mémoire de l'avocat de la délégataire, comme déjà précisé dans le conseil municipal précédent.

Concernant la piscine municipale, le maire précise qu'il y a une forte attente de l'éducation nationale pour les cours de natation.

Ce projet pédagogique important pour les élèves est mis en attente de la décision de justice.

VOTE: POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

## 5. Compte de gestion M 14 du Trésorier comptable - exercice 2022 -Budget principal de la commune de Sault.

Rapporteur: Claude LABRO

Le maire présente les dépenses et recettes par section et précise que le compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

Le compte de gestion s'établit ainsi :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 084023

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MONTEUX

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE SAULT

#### Résultats budgétaires de l'exercice

34000 - COMMUNE DE SAULT

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 672 605,50	2 014 377,63	4 686 983,13
Titres de recette émis (b)	1 408 052,51	1 692 394,11	3 100 446,62
Réductions de titres (c)	223 088,33	658,15	223 746,48
Recettes nettes (d = b - c)	1 184 964,18	1 691 735,96	2 876 700,14
DEPENSES			2 010 100/12
Autorisations budgétaires totales (e)	2 672 605,50	2 014 377,63	4 686 983,13
Mandats émis (f)	923 423,13	1 543 367,17	2 466 790,30
Annulations de mandats (g)	4 821,00	3 130,84	7 951,84
Depenses nettes (h = f - g)	918 602,13	1 540 236,33	2 458 838,46
RESULTAT DE L'EXERCICE		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
(d - h) Excédent	266 362,05	151 499,63	417 861,68
(h - d) Déficit	· I		111 001/00

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif 2022, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE: POUR: 15 CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

6. Compte administratif M14 - exercice 2022 - Budget principal de la commune de Sault.

Le maire se retire de la séance

Rapporteur: Jean-Pierre RANCHON

Jean-Pierre RANCHON présente le compte administratif par section.

A noter un excédent en investissement cette année.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 1 540 236,33	G 1 691 735,96	
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 918 602,13	1 184 964,18	
		+	+	
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit)	(si excédent)	
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D 135 472,75 (si déficit)	5 J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 2 594 311,2°	= G+H+I+J 3 214 009,24	
•				
RESTES A	Section de fonctionnement	Е 0,00	0,00 K	
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F 691 323,08	8 L 800 076,12	
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 691 323,08	8 = K+L 800 076,12	
	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 540 236,33	3 = G+I+K 2 029 045,06	
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	=B+D+F 1 745 397,90	i = H+J+L 1 985 040,30	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 285 634,25	G+H+I+J+K+L 4 014 085,36	

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 Le maire s'étant retiré de la séance est non-votant.

7. <u>Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022 Budget principal de la commune de Sault.</u>

Rapporteur: Claude LABRO

Présentation de l'affectation de résultat par le maire.

Présentation du fonds de roulement ;

Présentation de l'évolution globale des recettes et dépenses de fonctionnement de 2013 à 2023 ; on constate que l'écart se resserre entre les dépenses et les recettes.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 pour le budget principal 2023,

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat en fonctionnement comme suit :

84123 Code INSEE	Commune de SAULT Budget PRINCIPAL M14-TTC	2022
L		<u></u>

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de membres exprimés : 0 VOTES : Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	151 499,63
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	337 309,10
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	488 808,73
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exècution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	130 889,30
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	108 753,04
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	488 808,73
Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	488 808,73
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

VOTE: POUR: 15

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

8. <u>Impôts locaux – Fixation des taux communaux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023, concernant la commune de Sault.</u>

Rapporteur: Claude LABRO

Le maire présente les dotations de l'Etat puis les recettes fiscales attendues. Les bases augmentent de 7,10% pour la taxe d'habitation des maisons secondaires, de 8,47% pour le foncier bâti et de 6,53% pour le foncier non bâti. Le maire propose de ne pas bouger ces taux fixés depuis 2019

## SYNTHESE DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2023:

902 910	8974	-72 559	839 321
taux est voté	ce		
des taxes dont le	compensatri	correcteur	2023
Produit attendu	Allocation	Effet du coefficient	Total prévisionnel

# DE FIXER comme suit les taux communaux d'imposition concernant la commune pour l'année 2023 : maintien des taux communaux pour les TFB et TFNB, TH

TAXES	TAUX DE REFRENCE POUR 2023	BASES D'IMPOSITIONS PREVISIONNELLES 2023	PRODUIT DE REFERENCE 2022
TAXE FONCIERE BATI	29,13	2 452 000	714 268
TAXE FONCIERE NON BATI	61,00	81 800	49 898

TAXE	12.25	1 132 602	138 744
D'HABITATION			
TOTAL			902 910 €

Etant précisé que le montant global du produit fiscal attendu pour sera de **839 321 euros** et imputé au compte 73111 du budget principal

VOTE: POUR: 15

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

9. <u>Attribution des crédits de subvention aux associations pour l'année 2023.</u> <u>Rapporteur : Martine SALVAGNO</u>

Martine SALVAGNO présente le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Proposé 2023	Exceptionnelle 2023	Élus qui se retirent lors du vote	VOTE
Club du 3 <sup>ème</sup> AGE Sault	250,00 €			POUR: 15 CONTRE 0 ABSTENTION:0
A. Sportive Collège Sault	250,00 €			POUR: 15 CONTRE 0 ABSTENTION:0
LES RESTOS DU COEUR	300,00 €			POUR: 15 CONTRE 0 ABSTENTION:0
FAN DE LUNE	100,00 €	150,00 € (Fête les 30 amis de St Jean		POUR: 15 CONTRE 0 ABSTENTION:0
ASSR-Sault (sport et rencontre)	200,00 €			POUR: 15 CONTRE 0 ABSTENTION:0
Comité des Fêtes	15000,00€		C.ROUCHET	POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
Croix-Rouge	100,00 €			POUR: 15 CONTRE 0 ABSTENTION:0
CSEC maternelle (coopérative scolaire)	300,00 €			POUR: 15 CONTRE 0 ABSTENTION:0
FSECS (foyer socio- éducatif)	130,00 €			POUR: 15 CONTRE 0 ABSTENTION:0
Les amis de l'Hôpital	500,00 €			POUR: 15 CONTRE 0 ABSTENTION:0
LI CHA CHA	150,00 €			POUR: 15 CONTRE 0 ABSTENTION:0
PRELUDE	750,00 €			POUR : 15 CONTRE 0 ABSTENTION :0
SOUVFR-84	150,00 €		C.ROUCHET	POUR : 14 CONTRE :0 ABSTENTION :0
ACRC Apt (amicale anciens résistants et descendants)	50,00 €			POUR: 15 CONTRE 0 ABSTENTION:0
Comité de Jumelage	900,00 €	1 000,00 € (accueil Pignataro et Espezel)		POUR: 15 CONTRE 0 ABSTENTION:0
CSEC élémentaire (coopérative scolaire)	500,00 €			POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
PREVR84	65,00 €			POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Les amis de Saint Jean	150,00 €	300,00 € (30 <sup>lème</sup> anniversaire)		POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

VELO SAULT	230,00 €	500,00 €		POUR: 15 CONTRE: 0
		(Pâques en Provence)		ABSTENTION: 0
Les amis de Verdolier	150,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
ACPG-CATM Sault	200,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0
(anciens combattants prisonniers de guerre)				ABSTENTION: 0
ACRC Carpentras (amicale anciens résistants et descendants)	50,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
ASPRN Sault (solidarité prévention risques naturels)	100,00 €	250,00 € (Frais de déplacement et repas pour aller récupérer le 4X4		POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
BIBLIOFIL	1 500,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
LAVANDES EN FETE	2000,00 €		4.//	POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
LE PHARE A LUCIOLES	2000,00 €	2 650,00 € (Projet de Street art) Si le projet se réalise		POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
SANG-SAULT	100,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
APEPS parents d'élèves pays de sault -primaire	150,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
FCPE Collège	150,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
JUDO-SAULT	150,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
Tennis parc Saltésien	500,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
Activ Sault	100,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
SOCIETE HIPPIQUE	500,00 €	1 000,00 € (Installation de la fibre)	C.ROUCHET	POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
APE Collège	150,00 €	150,00 € (voyage à Paris)		POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
Association nationale des croix de guerre et valeur militaire	50,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
ECOLE DE RUGBY	150,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
Olympique Saltésien	200,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
Association cultuelle ACPS		200,00 €		POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
Association Ski des Baronnies	100,00 €			POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
TOTAL	28 375	6 200		

Soit un total de 34 575 euros pour 39 associations.

L'association LI CHA CHA a sollicité une somme importante mais le projet n'est pas assez en lien avec les saltésiens.

Les votes figurent dans le tableau ci-dessus.

10. <u>Opération 126 transition écologique - rénovation énergétique de certains bâtiments communaux de Sault : demande de subvention au titre du FONDS VERT.</u>

Rapporteur: Jean-Pierre RANCHON

Jean-Pierre RANCHON explique qu'une délibération a été présentée au conseil municipal précédent du 21 février 2023, mais qu'après échange avec la sous-préfecture, il est plus pertinent de modifier notre plan de financement en supprimant la demande de DETR et en sollicitant uniquement du Fonds Verts, soit le plan de financement suivant :

Financeurs	Montant HT	Taux de participation
ETAT: FONDS VERT	138 023,22	68,79 %
Contrat de parc – transition énergétique bâtiments scolaires	22 500.00	11.21%
AUTOFINANCEMENT	40 130,81	20.00 %
TOTAL HT	200 654,03	100 %

VOTE: POUR: 15

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

11. Convention financière entre la commune de Sault et le Département de Vaucluse, établie au titre de l'Appel à Projets « Plus en avant » 2ème vague 2022 – 2ème répartition.

Rapporteur: Claude LABRO

Par délibération n°2023-23 du 10 février 2023, le conseil départemental de Vaucluse a décidé d'allouer une subvention de 30 000 euros à la commune de Sault au titre de l'Appel à Projet « Plus en Avant » pour l'opération de réhabilitation de l'ancien collège en un lieu culturel pluridisciplinaire Phases 2 et 3.

Le versement de cette subvention se traduit par une convention financière entre le département de Vaucluse et la commune, instituant un partenariat dans cette opération. L'appel de la subvention correspondante devra être effectué dans un délai de 30 mois maximum, à compte de la date de signature de la présente convention.

La convention prendra effet à compter de sa date de signature et de sa transmission au contrôle de légalité.

Il est proposé au conseil municipal,

1°) D'APPROUVER entièrement les termes de la convention telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération, entre la Commune de Sault et le département de Vaucluse.

VOTE: POUR: 15

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Puis le Maire présente, avant le vote du budget principal, le tableau des indemnités des élus. Pas d'avantages en nature

12. <u>Budget primitif M14 – TTC – exercice 2023– Budget principal de la commune de Sault.</u> Rapporteur : Claude LABRO

Le Maire présente objectifs et grandes lignes du budget primitif 2023 de la commune :

- > Les évolutions de la situation budgétaire, notamment les recettes, nous engagent vers toujours plus d'économies de dépenses ;
- > Nous proposerons tout de même des investissements à hauteur de nos possibilités,

Le Maire propose d'établir un budget

- > Qui préserve la qualité du service public municipal malgré la conjoncture;
- > Qui tienne compte de l'avenir incertain pour les finances publiques;

- ➤ D'investissements maîtrisés qui concilient un projet d'avenir de développement à la hauteur des attentes des habitants pour la qualité de vie et l'attractivité de notre commune. Respect des engagements antérieurs,
- > Poursuivre l'aide aux associations, maintenant stabilisée. Et au-delà des conventions déjà établies, nous en proposerons d'autres afin de pérenniser nos dotations

Le Maire explique que la nouveauté c'est notre implication dans le programme national des « Petites villes de demain » qui a pour première conséquence :

- De promouvoir le musée virtuel Micro-Folie. Nous avons engagé un « médiateur » en partie financé lui aussi par ce programme
- Et bien évidemment de poursuivre la réhabilitation de l'ancien collège

<u>Présentation des dépenses à caractère général</u> : les dépenses sont importantes pour le personnel et les charges à caractère général (fluides)

Martine SALVAGNO demande si les dépenses supplémentaires liées au COVID ont bénéficié d'aide ?

Réponse du Maire : non la commune a bénéficié d'aides uniquement sur l'achat de masques au début du confinement.

Présentation des recettes.

Présentation des investissements par opération.

Le Maire évoque l'aménagement d'une station d'épuration avec des roseaux et le futur panneau lumineux à l'esplanade de la promenade.

Marcel MILLOT ajoute que des démonstrations de balayeuses par les entreprises sont programmées la semaine prochaine ; budget entre 90 000 et 110 000 euros Le Maire évoque le projet de restaurant scolaire : réunion avec les maires du Plateau à prévoir.

Christian ROUCHET ajoute qu'il n'y a toujours pas deux projets importants : la vidéoprotection et un parking spécifique pour les cyclistes.

L'aménagement des aires de stationnement est prévu dans le projet Petites Villes de Demain, répond le Maire.

Il propose le budget primitif suivant :

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II				
VUE D'ENSEMBLE					
FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 165 356,57	1 676 547,84		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)		
T	REPORTE (2)	0,00	488 808,73		
150					
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 165 356,57	2 165 356,57		
INVESTISSEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
V 0 T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 140 266,10	1 900 623,76		
	+	+	+		
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	691 323,08	800 076,12		
O R	661 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(sl solde négatif)	(si solde positif)		
T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	130 889,30		
			=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 831 589,18	2 831 589,18		
_		TOTAL			
ſ	TOTAL DU BUDGET (3)	4 996 945,75	4 996 945,75		

Section Fonctionnement : 2 165 356,57 €
 Section Investissement : 2 831 589,18 €
 Total du budget : 4 996 945,75 €

VOTE: POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

13. <u>Réalisation d'emprunts pour un montant global de 590 000 euros à taux fixe, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alpes Provence pour financer le projet de réhabilitation de l'ancien collège en lieu culturel Le M![lieu].</u>

Rapporteur: Claude LABRO

Le Maire présente les deux crédits relais :

Réalisation de deux emprunts relais pour les travaux de réhabilitation du M![lieu]:

- Préfinancement de la FCTVA d'un montant de 390 000 € à taux fixe auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence
- Préfinancement en attente des subventions d'un montant de 200 000 €, également à taux fixe
- ► Caractéristiques de l'emprunt : 2 crédits relais sur deux ans

#### **■** Objet : Projet Travaux Espace Culturel Le Milieu (phases 2 et 3)

■ CREDIT RELAIS FCTVA

Nature du prêt	CREDIT RELAIS FCTVA
Objet du financement	ATTENTE FCTVA
Montant	390.000,00 euros
Durée	24 mois
Taux fixe (base 30/360)	4,06%
Montants intérêts annuels	15 834 euros
Frais de dossier	0.10% du montant emprunté soit 390.00 euros

#### CREDIT RELAIS SUBVENTIONS

Nature du prêt	CREDIT RELAIS SUBVENTION		
Objet du financement	ATTENTE SUBVENTIONS		
Montant	200.000,00 euros		
Durée	24 mois		
Garantie	Cession de créance Daily notifiée		
Taux fixe (base 30/360)	4,06%		
Montants intérêts annuels	8120,00 euros		
Frais de dossier	0.10% du montant emprunté soit .200,00 euros		

Demande de Bruno GIRE : est-ce que le retard pris est lié au problème de l'entreprise SEGU?

Non l'entreprise CARBONNET prendra en charge la phase 2 du lot 1

Phase 3 du lot 1 : lancement d'une consultation

Cela réduira un peu la marge de manœuvre financièrement mais sans prendre de retard répond le Maire.

VOTE: POUR: 15

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

14. <u>Liste de principe et autorisation de prise en charge des dépenses imputables au compte</u> 6232 du budget principal de la commune.

Rapporteur: Jean-Pierre RANCHON

IL est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

VOTE: POUR: 15

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

15. Participation à l'Appel à Projets 2023 du Schéma Départemental Vélo en Vaucluse (SDVV): Sécurisation du stationnement vélo pour l'accès aux établissements recevant du public des communes et EPCI Fourniture d'arceaux.

Rapporteur: Claude LABRO

Le Maire rappelle que la commune de Sault est un territoire prisé des cyclistes et souhaite encourager la pratique des mobilités douces sur le territoire. Cela passe par le développement des infrastructures et des équipements nécessaires à son bon usage.

La commune souhaite profiter de l'appel à projets 2023 « Vaucluse - Terre de vélo » proposé par le Département de Vaucluse. Elle a d'ailleurs été lauréate de l'Appel à projets 2022 ce qui a permis l'installation d'arceaux vélos à proximité de l'esplanade de la promenade.

L'ensemble des travaux (fourniture des arceaux, scellements) est pris en charge par le département de Vaucluse.

Afin de sélectionner les lauréats de cet appel à projets, le département a défini les 3 critères suivants :

La distance entre la zone de stationnement et l'entrée de l'établissement public

La suppression d'une place de stationnement

Le nombre de services au public visés par cet équipement.

Pour répondre au mieux à ces critères et à un besoin fort au sein du centre-bourg, le site choisi sera l'hôtel de ville de Sault. Il permettra ainsi d'accéder aux services administratifs et à de nombreux commerces.

VOTE: POUR: 15

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

16. Modification des effectifs à compter du 1er avril 2023.

Rapporteur: Jean-Pierre RANCHON

Il est nécessaire de prévoir en raison des accroissements de travail, les postes de contractuels qui permettront de renforcer les équipes en place. Il est donc proposé au Conseil Municipal les évolutions suivantes :

#### Service technique:

Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet (35/35ème), IB 367, du 01/04/2023 au 30/09/2023

Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet (35/35ème), IB 367, du 01/05/2023 au 31/10/2023

Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet (35/35ème), IB 367, du 15/06/2023 au 14/09/2023

#### Service culturel:

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine saisonnier à temps non complet (21/35ème), IB 367, du 01/07/2023 au 31/08/2023

VOTE: POUR: 15 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

17. <u>Renouvellement de la commission de contrôle des</u> listes électorales : désignation des membres

Rapporteur: Claude LABRO

Le maire rappelle que la commission de contrôle de la liste électorale est fixée à l'article L.19 du Code électoral.

Les membres de la commission de contrôle de Sault ont été désignés par un arrêté préfectoral en date du 6 octobre 2020 pour une durée de 3 ans.

Le mandat des membres doit par conséquent être renouvelé.

La commission de contrôle est composée de 5 conseillers municipaux répartis comme suit :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsqu'il y a deux listes qui ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement en 2020 :

**3 conseillers municipaux** appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau

Le Maire propose de désigner les mêmes membres qu'en 2020

- Dominique ROUX-BARBAUD
- Corinne BOUYSSOU
- Cyrille FERRO-STEYAERT

On va demander à Corinne BOUYSSOU absente aujourd'hui.

**2 conseillers municipaux** appartenant à la 2<sup>ème</sup> liste ayant obtenue le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau

- Christian ROUCHET
- Bruno GIRE

Les conseillers municipaux sont pris dans l'ordre du tableau **parmi les membres prêts** à participer aux travaux de la commission.

La désignation des membres de cette commission ne nécessite pas de prendre une délibération, un tableau sera transmis à la préfecture conformément à la procédure.

15

#### **Communication:**

Remerciement de la famille LABRO

### - Plan Local d'Urbanisme :

Suite à la dernière commission PLU qui a traité de la rédaction du PADD, il reste à définir les zones autorisant l'implantation de projet d'énergie renouvelable.

Un échange téléphonique est prévu ce vendredi 31 mars entre l'Atelier Lacroze et Martin GENDERA pour modifier le PADD sur la base des échanges de la commission PLU, cartographier les zones « projet énergie renouvelable » et finaliser le projet de délibération pour la création du club house pour le club de tennis.

#### **Petites Villes de Demain:**

Le diagnostic de territoire est terminé. Il a permis de faire émerger et/ou de conforter plusieurs problématiques relatives à la fragilité de la fonction de centralité pour la commune de Sault.

Nous travaillons actuellement à l'élaboration du projet de territoire. Cela consiste à produire un plan d'action pluriannuel intégrant les ambitions politique de l'équipe municipale et en y ajoutant des actions qui répondent aux enjeux du territoire. Ce plan d'action s'accompagne d'un plan pluriannuel d'investissement pour permettre une meilleure lisibilité et faciliter l'accompagnement financier des différents organismes publics et privés. Le comité technique se réunit ce mercredi 29 mars. Le comité de pilotage se réunira fin avril pour apporter un regard politique et stratégique sur ce projet de territoire.

### Rénovation des sanitaires publics :

La réunion de lancement de l'opération est prévue le vendredi 7 avril 2023. La fin de la période préparation est prévue au 24 avril 2023.

#### Rénovation des lavoirs :

La réunion de lancement de l'opération est prévue le vendredi 31 mars 2023. La fin de la période préparation est prévue au 24 avril 2023.

#### Atelier flash sur l'eau:

La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature finance le travail d'un groupement de bureaux d'études pour mener un atelier d'intelligence collective sur la thématique de l'eau. Cet atelier vise à produire un recueil d'actions que l'on pourra déployer à l'échelle du centre-bourg afin d'économiser l'eau, voir la capter. Il se basera sur des tables rondes et des retours d'expériences. L'atelier se déroulera les 14 et 15 juin 2023 dans la Salle Polyvalente de Sault. Il vient en complément du travail mené par le SIAEPA.

#### La salle de restauration scolaire :

Le groupement d'études SPOON et ESPELIA a finalisé son rapport sur la réalisation d'une salle de restauration scolaire à proximité du groupe scolaire. Les premiers chiffrages sont de l'ordre de 1 300 000 € pour la VRD et le bâtiment, et 373 000 € pour l'ensemble des études/ingénierie. La partie VRD comprend la modification de la circulation et du stationnement. Il s'agit donc d'une opération globale.

L'étape suivante vise à proposer aux élus voisins d'expérimenter la complexité du temps méridien subit par les élèves afin de les sensibiliser à l'intérêt d'investir de manière intercommunale sur ce projet.

#### Stage stationnement:

Gaëlan Figueras sera en stage pendant 1 semaine en avril. Il travaillera à observer et comptabiliser la fréquentation des principales aires de stationnement de la commune à plusieurs instants de la journée. Ce travail nous permettra de connaître les usages. L'objectif étant de renouveler l'expérience en période estivale. Il travaillera également à quantifier/cartographier l'offre de stationnement du centre-bourg.

- DSP du camping, le Maire évoque : La candidature de Fabien DEPOORTER pour succéder à la délégataire La candidature de Jérémy DEBAENE de Banon

- Vente en bloc du Clos de la Garance
- Une commission du marché municipal va se réunir en avril

#### **Questions diverses:**

Christina ROUCHET évoque l'absence du Docteur VERHEYDE qui ne consulte plus, ce, sans avoir donné d'information à ses patients ; la commune a envoyé récemment un mail à l'ARS pour plus d'informations, répond le Maire, sans voir obtenu de réponse à ce jour. Christian ROUCHET propose de demander au docteur VERHEYDE de libérer son local afin de le mettre à disposition des médecins de Sault.

Le Maire informe que le docteur Irina IASCOV va accueillir un interne, qui est à la recherche d'un logement. Un RV téléphonique va être programmé avec cet interne. Le bus itinérant a été acquis par le département. Les urgences à Carpentras vont un peu mieux en avril.

# L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50

Il sera validé lors du prochain conseil municipal et publié sur le site internet de la mairie sous un délai de 8 jours à compter de sa validation, conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et à l'article L2121-15 du CGTC

Le Président de séance :

Claude LABRO, Maire

Bruno GIRE, conseiller municipal

